

MINSANTE / CORRUSS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 15/04/2020

REFERENCE : MINSANTE n°75

OBJET : CONTINUITE DE L'ACCES A L'IVG

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

Comme annoncé dans le MINSANTE n°58, des travaux visant à assurer la continuité de l'accès à l'IVG, dans cette période d'épidémie COVID-19, dans des conditions ne conduisant pas à dépasser les délais légaux d'IVG, tout en limitant le risque d'exposition au Covid-19 des patientes et des professionnels, ont été menés. Ils ont permis d'aboutir à la publication ce jour, le 15 avril 2020, d'un arrêté permettant en dehors des établissements de santé, de réaliser la consultation de prise de médicament par téléconsultation (avec délivrance en pharmacie d'officine des médicaments nécessaires) et allongeant les délais d'IVG médicamenteuse de 7SA à 9SA.

Vous trouverez en pièce jointe les fiches actualisées en ce sens ainsi qu'une fiche nouvelle destinée aux pharmaciens.

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Signé